



VERS UNE NOUVELLE VISION PARTAGÉE DU DÉVELOPPEMENT MINIER AU QUÉBEC

Bilan de la *Conversation publique de l'Institut du Nouveau Monde*
sur *l'avenir minier du Québec*

SYNTHÈSE

« Les citoyens ont exprimé des attentes et des exigences élevées pour que s'établissent un nouveau dialogue et de nouvelles pratiques dans le développement minier au Québec. C'est à ce prix inévitable que nous pourrons construire ensemble une nouvelle vision partagée du secteur minier, qui permette que se poursuive son développement d'une façon la plus harmonieuse possible. »

Septembre 2012



L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

Basé à Montréal, l'Institut du Nouveau Monde (INM) est une organisation à but non lucratif non partisane dont la mission est d'**accroître la participation des citoyens à la vie démocratique au Québec**. Fondé en 2003, l'INM œuvre dans une perspective de développement durable, de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. Par ses activités, l'INM propose une démarche délibérative structurée, basée sur la formule « s'informer, débattre, proposer ». L'action de l'INM permet d'augmenter la proportion de citoyens qui participent ainsi que la qualité du débat public. Elle contribue au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

Depuis sa création, l'INM a développé une expertise reconnue en conversations publiques et en participation citoyenne. On peut rappeler ici l'engagement de l'INM dans l'organisation des forums nationaux de la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables. Ou encore, la contribution centrale de l'INM dans la démarche de consultation qui a mené à la proclamation, l'automne 2011, de l'Agenda 21 de la culture pour le Québec. L'Institut a également prêté main forte au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement pour l'organisation des *Rendez-vous de l'énergie*, qui se sont conclus, en novembre 2011, par un forum national. Cette expérience, l'Institut du Nouveau Monde a voulu la mettre à profit sur le thème sérieux, important et controversé de l'avenir minier du Québec.

L'équipe de la démarche de Conversation publique sur l'avenir minier du Québec

Conception et coordination générale de la démarche : Michel Venne – Directeur général

Gestion du projet : Julie Caron-Malenfant – Directrice – INM Services-conseils

Directeur du projet : Yves Bourguignon – Consultant

Directrice – Stratégie et communications : Paule Gagnon

Coordonnateur de la plateforme de discussion en ligne : Benjamin Cerantola

Conseiller en communications et relationniste de presse : Roch Bilodeau – Phare Communications

Recherche, documentation, analyse et rédaction : François-Nicolas Pelletier – Journaliste et rédacteur

Graphisme : Gaétan Venne

Édimestre : Aude-Leroux Lévesque

Planification et coordination logistique : Adaée Lacoste et Louis-Philippe Lizotte

Directeur administratif : Pascal Grenier

Adjointe administrative : Rajae Nuiji

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : LA DÉMARCHE

Un contexte mondial et national opportun	1
Les objectifs et les moyens.....	1
Financement et gouvernance.....	2

DEUXIÈME PARTIE : LES RÉSULTATS

Une participation diversifiée	3
Des statistiques probantes.....	3
Des constats d'ensemble	3
Des citoyens seraient prêts à apprécier davantage le secteur minier s'il évoluait dans la bonne direction	3
Une remise en cause de l'urgence d'exploiter les ressources minérales et un appel à l'État.....	4
La logique du développement durable commande la fin du « tout-à-l'économie »	4
Des conditions préalables à une nouvelle vision partagée du développement minier	5
La transparence de l'industrie et l'accès à l'information	5
Une analyse indépendante avantages/coûts des retombées du développement minier	5
Une révision objective du régime de redevances minières	5
La consultation impérative des citoyens et l'acceptabilité sociale des projets.....	6
Des préoccupations d'ordre économique	7
Une question d'équité.....	7
La maximisation des retombées pour le Québec et les régions concernées	7
Planifier l'après-boom	7
Des préoccupations d'ordre social.....	8
La santé et la qualité de la vie	8
Les infrastructures et l'organisation sociale.....	8
L'embauche locale, la formation et la persévérance scolaire	8
Les impacts du navettage (« fly in / fly out »)	9
Des préoccupations d'ordre environnemental.....	9
Mieux faire appliquer une réglementation déjà en vigueur	9
Investir en R&D pour réduire l'empreinte écologique tout en développant une industrie de pointe.....	9
En guise de conclusion : Des attentes élevées pour un nouveau dialogue et de nouvelles pratiques	10

TROISIÈME PARTIE : LES ANNEXES

La documentation initiale	11
Le rapport des échanges dans la plateforme de discussion en ligne	11
Le rapport de presse	11
Le rapport d'évaluation des activités par les participants	11
La lettre d'entente entre l'Institut du Nouveau Monde et le regroupement Minalliance.....	11
Les vidéos disponibles en ligne	11

PREMIÈRE PARTIE : LA DÉMARCHE

Un contexte mondial et national opportun

Développée à partir de l'automne 2011, la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec s'est inscrite dans un contexte mondial et national des plus opportuns.



À l'échelle mondiale, on se croyait revenus à l'âge d'or de l'exploitation minière. La demande en provenance d'économies émergentes, comme la Chine et l'Inde, surpassait l'offre. Le prix des matières premières, dont celui du fer, abondant sur la Côte-Nord, atteignait des niveaux record. La valeur refuge de l'or, que l'on trouve en quantité dans le sous-sol de l'Abitibi-Témiscamingue, augmentait sur les marchés, sous l'effet des fluctuations monétaires. Les capitaux étaient disponibles pour des investissements de milliards de dollars.

À l'échelle du Québec, l'État a fait connaître son intention de créer les conditions pour exploiter de façon très proactive le boom minier.

Au printemps 2011, le gouvernement propose avec emphase son Plan Nord. En septembre 2011 s'amorce à l'Assemblée nationale l'étude du nouveau projet de loi 14, portant le nom de *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*. À l'automne 2011, l'artiste Richard Desjardins et son collègue Robert Monderie dévoilent leur pamphlet documentaire, *Trou Story*. Entre-temps, deux projets de loi relatifs au Plan Nord ont été déposés à l'Assemblée nationale. Parallèlement, la controverse sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste prend de l'ampleur et marque une bonne partie de 2011 et 2012, des centaines de citoyens de la vallée du Saint-Laurent s'opposant vigoureusement à cette filière. Au Jour de la Terre, le 22 avril 2012,

Montréal a connu la plus importante manifestation de son histoire, plus de 250 000 citoyens s'étant rassemblés au centre-ville et au pied du mont Royal pour manifester notamment leur attachement au bien commun que représentent les ressources naturelles du Québec.

Les objectifs et les moyens

La Conversation publique sur l'avenir minier du Québec poursuivait quatre objectifs :

- exposer au grand public, dans une forme objective et impartiale, les grands enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales au Québec;
- offrir aux acteurs socioéconomiques et aux citoyens une tribune pour exprimer leurs questionnements, leurs préoccupations et leurs pistes de solution à cet égard;
- faire émerger des consensus au sujet des enjeux les plus importants et sur des pistes de solutions, ainsi que, à défaut de consensus, les sujets qui méritent de plus amples discussions, recherches ou expertises;
- informer le gouvernement, l'industrie ainsi que les acteurs socioéconomiques sur l'état de la connaissance et sur l'opinion de la population sur le sujet.

L'INM tenait à mettre en place un large éventail de moyens concrets pour atteindre ces objectifs :

- la production et la diffusion d'une documentation pertinente et objective sur les principaux enjeux miniers du Québec, qui a été rendue accessible sur le site Web de l'INM;
- le déploiement d'une stratégie de communication apte à faire connaître les enjeux du secteur à un public élargi incluant et dépassant celui des participants directs à la démarche;
- l'organisation d'une tournée de dix villes (Rouyn-Noranda, Chibougamau, Saguenay, Gaspé, Trois-Rivières, Québec, Sept-Iles, Montréal, Sherbrooke, Val d'Or) où ont été tenues des assemblées ouvertes au grand public et aux acteurs socioéconomiques intéressés;
- la mise en ligne d'une plateforme de discussion Web pour favoriser la participation des citoyens et des citoyennes qui ne pouvaient se rendre aux assemblées publiques ou qui avaient envie de poursuivre les échanges par la suite;
- la publication d'un bilan des résultats de la démarche et diverses activités de communication permettant d'en rendre compte.

Les activités principales de cette conversation publique se sont déroulées entre le 3 mars et le 29 mai 2012.

Financement et gouvernance

Après avoir défini de façon autonome la démarche et son déroulement, l'Institut du Nouveau Monde a vérifié l'intérêt de l'industrie minière à participer au projet de manière tangible, compte tenu de sa volonté exprimée publiquement d'être en dialogue avec les communautés locales et à l'écoute attentive de la population. L'industrie a été ouverte à la proposition de l'INM et s'est engagée à prendre part à la discussion publique ainsi qu'à en défrayer les coûts, et ce, à un niveau suffisant pour mettre le projet en œuvre sans délais. L'Institut a par la suite obtenu l'appui financier de deux autres organisations, le Fonds de solidarité FTQ et Bâtirente (le fonds de retraite des employés de la CSN). La Conférence régionale des élus d'Abitibi-Témiscamingue (CRÉ-AT) a contribué à son tour pour l'organisation de la rencontre de Val-d'Or. Les organismes précités n'ont eu aucun rôle à jouer ni dans l'organisation du projet, ni dans la définition des contenus. Une lettre d'entente entre l'INM et Minalliance, rédigée par l'Institut et disponible sur le site Web de la démarche depuis son tout début, se trouve en annexe du présent bilan. Elle prévoit explicitement que l'INM est seul maître à bord. L'Institut peut témoigner, au terme de la démarche, que l'industrie a respecté ce principe de non-ingérence et que l'INM a mené ses opérations de façon indépendante et autonome.

Toujours dans l'optique de contribuer à la neutralité et à l'indépendance de cette Conversation publique, après avoir couché sur papier le principe de non-ingérence des bailleurs de fonds, l'INM a réuni un Comité consultatif diversifié chargé de valider les orientations de la démarche. Ce Comité consultatif était constitué de représentants des divers secteurs et organisations intéressés par ces enjeux. Il était équilibré et de composition variée. Deux représentants de l'industrie minière, l'un provenant du secteur de l'exploration et l'autre du secteur de l'exploitation, avaient chacun un siège au sein du Comité. La Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!, qui regroupe plusieurs groupes de citoyens et syndicats, disposait également de deux sièges.

D'autres groupes environnementalistes comme le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, Initiative boréale canadienne ainsi que Nature Québec, ont participé aux travaux du Comité. Les deux associations municipales, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, étaient du nombre, ainsi que la Fédération des chambres de commerce du Québec, Solidarité rurale du Québec, Investissement Québec et le Syndicat des Métallos FTQ.

DEUXIÈME PARTIE : LES RÉSULTATS

Une participation diversifiée

Les deux tiers des participants étaient des hommes et le tiers des femmes. La répartition des participants en fonction de l'âge était plutôt équilibrée : le tiers des participants avaient moins de 35 ans, 41 % avaient entre 35 et 54 ans, et 25 % avaient plus de 55 ans. Les participants affichaient un niveau de scolarisation plus élevé que la moyenne. Ainsi, sur les trois quarts des participants qui ont fourni volontairement cette information sur le formulaire d'inscription, quatre sur cinq ont dit détenir une formation universitaire.

L'INM a demandé aux participants d'indiquer leur appartenance à un groupe ou à une organisation au moment de s'inscrire. Sur le total, 181 ont répondu assister aux rencontres à titre personnel, comme citoyens. Ce qui allait dans le sens du public visé notamment par l'INM. Et 142 personnes ont indiqué représenter une organisation, ce qui a permis de contribuer aussi au contenu des échanges.

Appartenance des participants	
À titre personnel et citoyen	181
Appartenant à une organisation	142
Non spécifié	52
Médias	20

Parmi les 142 personnes appartenant à une organisation, un peu plus du tiers des participants provenaient de l'industrie (51). Un peu plus du quart provenaient du secteur public, treize se sont identifiés comme provenant du milieu de la recherche, huit du milieu syndical et sept de l'entreprise privée non minière. Enfin, une vingtaine de personnes se sont identifiées comme représentant des groupes environnementaux ou des comités de citoyens (milieu associatif).

Organisations représentées	
Industrie minière	51
Organismes de développement local et régional (MRC, CLD, CRÉ, etc.)	21
Milieu associatif	20
Milieu de la recherche	13
Ministères et organismes	12
Élus	10
Milieu syndical	8
Entreprise privée non minière	7

Des statistiques probantes

- 9 760 150 contacts médiatiques avec les lecteurs et auditeurs rejoints par les médias nationaux et régionaux;
- 12 000 abonnés à l'infolettre de l'INM ont reçu les invitations à participer à la démarche;
- 9500 téléchargements de la vidéo de promotion de la démarche;
- 3270 visiteurs uniques du site Web;
- 2000 personnes ayant consulté la documentation publiée sur le site Web;
- 1000 documents-synthèses *Le Cahier du participant* distribués à travers le Québec;
- Quelque 500 participants directs à la démarche : 487 inscrits aux 11 activités de la tournée régionale, 395 participants ayant enregistré formellement leur présence sur place, 88 participants à la plateforme de discussion en ligne, dont 27 ont aussi participé à une des rencontres de la tournée;
- 245 reportages nationaux et régionaux dans les médias et sur le Web;
- 96 % de taux de satisfaction des participants à l'égard de la documentation fournie.

Des constats d'ensemble

Des citoyens seraient prêts à apprécier davantage le secteur minier s'il évoluait dans la bonne direction

L'impression générale qui se dégage de cette Conversation publique est que les Québécois sont ouverts à un développement minier au Québec. Bien des citoyens reconnaissent l'apport positif de l'industrie

minière au Québec, en particulier les emplois créés, les salaires élevés qui y sont versés, les bonnes conditions de travail qui accompagnent ces emplois. « *Ce sont des entreprises des liges majeures qui ont des moyens, de bons outils, qui sont capables de déplacer des montagnes* », dit un citoyen de Sept-Îles. Certains saluent les progrès enregistrés par une partie de l'industrie en ce qui touche l'environnement.

Quelles images viennent à l'esprit quand on dit le mot *mine*? On pense à des mots comme *richesse*, bien sûr. Mais aussi à des mots comme *iPad*, parce qu'il faut 42 métaux différents pour assembler cette machine à communiquer. Et on voit les *occasions d'affaires*. Mais on pense aussi aux mots *trou*, *pollution*, *sites orphelins*, *pouvoir démesuré*, *arrogance*, *hausse du coût de la vie*, *gaz à effet de serre*, et... *cowboys!* « *La société doit ré-appivoiser les mines* », dit un citoyen de Gaspé. Autrement dit, si pendant la Conversation publique, personne n'a crié « *Dehors les mines!* », les citoyens ont exprimé à l'endroit des acteurs de l'industrie une grande méfiance.

Une remise en cause de l'urgence d'exploiter les ressources minérales et un appel à l'État

Nombre de citoyens ont exprimé des doutes sur l'absolue nécessité d'exploiter la ressource à un rythme accéléré. D'autres rétorqueront que c'est maintenant, alors que le prix des matières premières est élevé, qu'il faut profiter des conditions favorables du marché, pour tirer bénéfice des ressources qui se trouvent dans le sous-sol du Québec.

La Conversation publique a permis de déceler chez nombre de citoyens une méfiance, pour ne pas dire une grande déception, plus grande à l'endroit de l'État même qu'envers les compagnies minières. Le message est assez clair : que l'État assume ses responsabilités! Fiduciaire des ressources naturelles, c'est à lui de les protéger. Les lois et les règlements sur l'environnement, qu'il les applique sévèrement! Pour d'aucuns, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ne peut pas à la fois agir pour protéger le territoire, l'environnement et les citoyens d'une part, et se faire le chantre et le promoteur de l'industrie minière d'autre part.

La logique du développement durable commande la fin du « tout-à-l'économie »

La question minière ne peut être abordée en vase clos. Le développement minier doit s'inscrire dans une vision globale du développement. Logiquement, ont suggéré plusieurs intervenants, il faudrait que les régions se dotent de plans de développement qui porteraient aussi des considérations à long terme.

La conception et l'adoption de ces plans à long terme forceraient à mettre en balance les avantages et les inconvénients du développement minier dans une région donnée, par rapport aux autres potentiels liés à l'utilisation du territoire : forêt, agriculture, tourisme, conservation, villégiature, et autres. Ils prendraient en considération le point de vue éclairé des citoyens et l'impact des activités minières sur leur qualité de vie.

La Conversation publique a permis de voir s'imposer, à travers l'expression des points de vue, la logique du développement durable, qui se caractérise par deux éléments : 1) élaborer une vision à long terme du développement; 2) réconcilier les trois dimensions essentielles du développement, à savoir l'économie, le social (auquel s'ajouterait désormais la dimension culturelle) et l'environnement. Beaucoup de citoyens ont l'impression que l'économie prend le dessus sur les autres dimensions lorsque l'on parle d'avenir minier et ils le déplorent.

La transparence de l'industrie et l'accès à l'information

L'une des principales attentes des participants à la Conversation publique était d'obtenir plus d'information sur le secteur minier. Les gens voulaient tout savoir : la valeur des redevances payées par les minières, le cadre légal auquel elles sont soumises, les pouvoirs des municipalités à l'égard du secteur minier, les données sur les sites orphelins... La tournée a révélé un intense appétit d'information.

Cet appétit est encore plus grand lorsqu'un projet minier est en préparation dans une région donnée. Dans un tel cas, on veut aussi connaître la composition chimique des matières premières qui seront prélevées, celle des poussières qui flotteront dans l'air lors de l'exploitation, le nombre et la cadence des dynamitages, leur portée, l'étendue de la fosse si c'est une mine à ciel ouvert, le nombre de camions qui emprunteront la route du village pour transporter le minerai, la provenance des travailleurs qui seront embauchés, et le reste à l'avenant.

Une analyse indépendante avantages/coûts des retombées du développement minier

Une telle étude n'existe pas et si l'on souhaite convaincre les Québécois qu'il vaut la peine d'investir, par exemple, dans un Plan Nord, il sera impérieux de combler rapidement cette lacune. Dans son rapport de 2009 sur les interventions gouvernementales dans le secteur minier, le Vérificateur général du Québec demandait à l'État de s'assurer que ses interventions fassent en sorte que l'industrie minière « *engendre des retombées positives pour la société québécoise* », et que « *ces retombées justifient les coûts économiques, sociaux et environnementaux qui y sont associés à court et à long terme¹* ».

Lors des rencontres régionales de la Conversation publique, les citoyens ont insisté pour que les avantages et les coûts liés aux nombreux enjeux sociaux et environnementaux, et non seulement économiques, fiscaux ou financiers, soient considérés comme des intrants importants dans la structure de coûts globale.

Une révision objective du régime de redevances minières

Le secteur minier est soumis, comme d'autres industries de ressources naturelles, à une forme de double imposition. Les entreprises minières paient d'abord l'impôt sur le revenu des sociétés, qui s'applique à n'importe quelle autre entreprise, quel que soit son domaine d'activité. Les minières doivent ensuite payer des contributions qui sont spécifiques à leur industrie : c'est ce dont il est question quand les débats publics touchent l'« impôt minier » ou les « redevances minières ».

Ces charges fiscales peuvent prendre la forme d'un impôt minier sur les profits, comme au Québec; de redevances, ou encore de « royalties » (royautés) appliquées à la production, lesquelles peuvent être calculées en quantité ou en valeur du minerai extrait. Ou encore, d'un régime intermédiaire, qui combine impôt sur les profits et redevances sur la production. Certaines organisations et certains partis politiques, suggèrent que le Québec adopte un régime de redevances calculées à partir de la valeur de production des mines, ou applique un régime mixte.

Les citoyens réunis lors de la tournée de l'INM ont bien du mal à se prononcer. C'est pourquoi ils réclament une révision du régime de redevances appliqué au Québec, prenant la forme d'une étude indépendante à ce sujet afin que, se fondant sur cette étude, ils puissent faire le choix le plus avantageux pour le Québec.

¹ Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, Tome II, chapitre 2 – Interventions gouvernementales dans le secteur minier, 1^{er} avril 2009, p. 2-13.

La consultation impérative des citoyens et l'acceptabilité sociale des projets

L'enjeu certainement le plus discuté au cours de la Conversation publique est celui du pouvoir. Nombre de citoyens ont le sentiment que l'industrie minière dispose d'un pouvoir trop étendu quant à l'usage du territoire. On a dénoncé l'article 246 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne préséance à la *Loi sur les mines* en ce qui concerne l'accès libre au territoire ou « free mining ». On a applaudi au principe d'exclure l'activité minière de secteurs urbanisés ou à vocation récréotouristique. Mais on a surtout réclamé l'établissement de règles pour régir la consultation des citoyens et pour mesurer l'acceptabilité sociale des projets.

Des représentants de l'industrie, aussi bien que des citoyens, des écologistes et des élus locaux, s'entendent sur la nécessité d'adopter de telles règles du jeu. Les industriels veulent deux choses : une certitude quant aux exigences auxquelles ils doivent se soumettre lorsqu'ils développent un projet minier; une application équitable de ces règles à l'ensemble de l'industrie. La Conversation publique a permis de constater qu'il n'est pas évident de définir ces règles. Les questions suivantes se posent, notamment, joignant à la fois les questions d'*information*, auxquelles il faut répondre de façon préalable au projet, et les questions de *consultation*, auxquelles il faut répondre dans le cadre du processus de vérification de l'acceptabilité sociale du projet :

- À partir de quelle étape dans le processus de développement d'un projet, la consultation des citoyens doit-elle commencer? Dès l'obtention d'un claim (ou titre minier) donnant le droit d'explorer dans un territoire donné (en fournissant minimalement aux citoyens l'information à ce sujet)? Au moment d'un premier forage? Avant? Plus tard? Les citoyens, en tout cas, souhaitent être informés et consultés le plus en amont possible du projet.
- Qui doit être consulté? Les personnes vivant sur les terres visées par le claim? Sinon, jusqu'où aux alentours? Tous ceux vivant dans un quartier, un secteur? Tous les habitants de la ville concernée? Ceux de la MRC? De la région?
- Qui doit avoir la responsabilité d'administrer de tels processus? Quel doit être le rôle de l'entreprise, de la municipalité? Faut-il créer des instances nouvelles, indépendantes, ou confier à celles qui existent déjà un tel mandat?
- Comment se vérifie l'acceptabilité sociale? Certains citoyens ont suggéré que l'acceptabilité sociale devait être comprise comme un « *consentement préalable, libre et éclairé* » de la communauté concernée. Pour obtenir ce consentement, faut-il procéder par consensus, par référendum, par résolution du conseil municipal?

Un passage obligé

D'autres questions ont été soulevées par les citoyens mais l'exigence de fond est ferme. Et dans la compréhension de l'INM, suite à toute la démarche de Conversation publique sur l'avenir minier, elle est inéluctable sur cette question fondamentale : les citoyens refusent de se voir imposer, sur leur territoire, un projet minier, tout comme d'ailleurs tout autre projet industriel.

Ils veulent être informés le plus tôt possible dans le processus, être consultés, et pouvoir recourir à une expertise scientifique indépendante pour porter un jugement sur le projet qui leur est soumis. Ils veulent pouvoir compter sur de l'aide professionnelle dans les discussions qui s'entament, dans le cadre de tels processus, sur les compensations financières ou autres.

Une question d'équité

Les citoyens, estimant que les ressources naturelles cachées dans le sous-sol du Québec appartiennent à l'ensemble de la population vivant sur ce territoire, il est normal que les retombées de leur exploitation profitent le plus possible aux habitants du Québec, dans un souci d'équité interrégionale et d'équité intergénérationnelle.

Les citoyens ont suggéré d'une part que les régions qui sont directement touchées par le développement minier reçoivent une portion conséquente des retombées économiques issues de l'activité minière puisque ce sont elles qui en subissent les contrecoups. Ils ont aussi souhaité d'autre part que l'on soit plus circonspect et prévoyant, qu'on fasse davantage preuve de perspective et surtout de prospective, dans la manière de consommer les fruits de la prospérité minière, notamment en se souciant tout de suite de l'après-boom.

La maximisation des retombées pour le Québec et les régions concernées

- **La prise de participation de l'État dans des compagnies minières, voire procéder à des nationalisations**
- **La transformation secondaire et tertiaire des métaux au Québec (2^e et 3^e transformation)**
- **L'achat local et l'embauche locale**
- **La création de fonds régionaux**

Dans toutes les régions visitées, les participants ont souhaité que les régions qui sont directement touchées par l'activité minière aient leur juste part des revenus tirés de cette industrie, par exemple par la création de fonds régionaux, constitués par le versement, aux régions concernées, d'une part des redevances minières. Ces fonds pourraient servir aussi bien à investir dans des infrastructures nécessaires pour accueillir les projets miniers qu'à diversifier l'économie régionale. La logique développée par plusieurs participants est bien simple : la localité où se situe une mine devrait recevoir une part des redevances pour répondre à des exigences locales; la région recevrait aussi sa part à des fins de développement régional; l'État québécois continuerait de percevoir la sienne au nom de la population du Québec, suivant le principe que les ressources naturelles appartiennent à tous les Québécois.

Planifier l'après-boom

Dans toutes les régions visitées, les participants ont mis activement les collectivités et les décideurs gouvernementaux en garde contre l'effet cyclique de l'industrie minière. Comment planifier? Quatre catégories de moyens ont été proposées.

- **Créer un Fonds souverain** : cette suggestion reprend en partie celle évoquée dans la section précédente pour les régions. Elle l'étend à l'échelle québécoise, s'inspirant du cas norvégien. Le principe consiste à engranger des revenus provenant de l'exploitation minière pendant que les prix sont élevés sur les marchés et que la demande est forte. Cet argent accumulé durant la période de prospérité permettra de compenser la baisse de revenus fiscaux provenant de l'industrie minière lorsque celle-ci fera face, dans quelques années, à un cycle baissier. D'aucuns ont déjà suggéré que de tels fonds seraient plus utiles s'ils combinaient les revenus provenant de l'exploitation de toutes les ressources naturelles non renouvelables, et non seulement des mines, de manière à ce qu'il soit plus substantiel.
- **Diversifier l'économie régionale** : pour préparer l'après-boom, les régions devraient diversifier leur économie de manière à éviter la dépendance à une seule industrie.

- **Encourager l'entrepreneuriat**
- **Investir dans la R&D**

Des préoccupations d'ordre social

La santé et la qualité de la vie

La qualité de vie est un thème qui a été nommé comme tel par peu de participants, mais il était sous-jacent à plusieurs de leurs questionnements et de leurs préoccupations. Ces dernières sont souvent liées à des inquiétudes sur le plan de la santé. Il y a les impacts liés à la qualité de l'environnement (la qualité de l'air et de l'eau, le bruit, la poussière, la contamination des sols). Plusieurs citoyens ont soulevé des risques importants liés aux dépendances (drogue, jeu, alcool, prostitution). L'enjeu de la qualité de vie s'est exprimé évidemment en particulier à l'égard de projets miniers situés à proximité des villes, en milieu habité.

Plusieurs citoyens ont évoqué les ennuis de même nature pouvant être causés par certaines filières, dont l'amiante et l'uranium. Un certain nombre de citoyens ont suggéré le bannissement de ces filières, mais la Conversation publique n'a pas permis d'établir de consensus sur cette question. Selon les régions visitées, la perception des risques n'est pas la même. La Conversation publique n'était pas un cadre approprié pour trancher de telles questions.

Les infrastructures et l'organisation sociale

Cette question est relativement documentée. Le développement rapide de projets miniers en période de boom a des effets inattendus sur l'utilisation des infrastructures municipales, sanitaires, scolaires et autres. La disponibilité de logements peut en souffrir et, du coup, le nouveau contexte provoquer une hausse du prix des habitations.

L'embauche locale, la formation et la persévérance scolaire

Plusieurs participants ont fait connaître leurs appréhensions à l'égard de l'embauche, notamment dans les mines du Nord du Québec. Des citoyens craignent que les compagnies aient recours de plus en plus au navettage pour employer dans leurs mines des travailleurs provenant des grands centres urbains (qui viennent travailler à la mine 14 jours suivis de 14 jours de congé de retour à leur résidence montréalaise, torontoise ou américaine), au lieu d'embaucher localement.

Très majoritairement, les participants ont souhaité que l'embauche soit locale, autant pour des raisons économiques que sociales. Parce que l'embauche locale, c'est aussi soutenir la paix sociale et une certaine harmonie régionale.

Les citoyens ont également ciblé la nécessité majeure de profiter des périodes de boom pour investir dans la formation continue de la main-d'œuvre. Parce qu'après le boom, que feront les jeunes travailleurs qui, attirés par des emplois alléchants, n'ont pas poursuivi leurs études au-delà du diplôme d'étude professionnelle, à l'école secondaire, qui était alors suffisant pour obtenir le job convoité dans l'industrie minière? Certains ont suggéré que les entreprises minières soient tenues de réserver un certain nombre d'heures par semaine, des heures rémunérées évidemment, pour permettre aux travailleurs qui le désirent de poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un diplôme supérieur à celui qu'ils détiennent déjà.

Les impacts du navettage (« fly in / fly out »)

À Chibougamau, une citoyenne a suggéré que des études soient réalisées pour mesurer l'impact de ce type d'organisation du travail sur les familles. Mais surtout, des citoyens se plaignent du navettage car il ne favorise aucunement la rétention des travailleurs dans les villes déjà aménagées, en Abitibi, dans le Nord du Québec, au Saguenay ou sur la Côte-Nord, lorsque les navetteurs vivent à Montréal, Québec, ou même Toronto ou Plattsburgh aux États-Unis.

Ces travailleurs ne développent aucun attachement à la région où ils travaillent, ils repartent à la maison avec leurs salaires, n'investissent pas un denier dans la région, ce qui représente une forme de fuite de capitaux. Ce phénomène fait aussi craindre une perte d'occasions de développer de l'expertise en région dans le domaine des mines, vitale pour certaines d'entre elles.

Enfin, certains élus locaux ont évoqué le spectre que le Plan Nord soit réalisé « *au-dessus de leur tête* », par ces travailleurs qui voyagent en avion des grands centres urbains jusque dans les territoires peu habités du Nord. Le Plan Nord profiterait-il ainsi davantage au Sud et aux actionnaires des compagnies minières, plutôt qu'aux régions minières actuelles? La question est posée.

Des préoccupations d'ordre environnemental

Les préoccupations environnementales sont localisées : c'est le sort d'une source d'eau potable, la qualité de l'air autour d'une mine à ciel ouvert, la contamination d'un terrain, la réhabilitation d'un site après la fermeture de la mine. Or, c'est surtout lorsque des projets sont initiés au niveau local que les discussions sont vives sur ces questions. Dans le cadre de la Conversation publique, le thème de l'environnement était traité à un niveau macro, de manière plus large.

Des participants à la Conversation publique ont mentionné leur perception que l'industrie minière a témoigné au cours des dernières années d'un certain progrès en matière environnementale, notamment par l'autorégulation et par des initiatives volontaires en R&D, bien qu'il subsiste au sein de l'industrie des « cowboys », pour reprendre l'expression d'un citoyen de Rouyn-Noranda, que même l'industrie dénonce. Pour ces personnes, si ce progrès est dû en partie à l'autodiscipline de l'industrie, il doit aussi beaucoup aux pressions faites par les syndicats de travailleurs, ainsi qu'à l'évolution progressive et plus contraignante de la réglementation en vigueur.

Mieux faire appliquer une réglementation déjà en vigueur

Partout, des citoyens se sont plaints du trop peu de sévérité avec laquelle la réglementation environnementale en vigueur serait appliquée. On a dénoncé le nombre réduit d'inspecteurs, par exemple, ou l'immensité du territoire qu'ils doivent couvrir. On a suggéré d'augmenter les effectifs d'inspection mais aussi de veiller à retenir, au sein de la fonction publique, l'expertise, la compétence en la matière.

Investir en R&D pour réduire l'empreinte écologique tout en développant une industrie de pointe

Plusieurs citoyens, prenant à contrepied la vision habituelle du thème environnemental, ont suggéré de faire de la protection de l'environnement un aspect positif et proactif, un véritable levier de développement d'un secteur minier québécois évolué, « de deuxième ou de troisième génération ».

L'industrie, arguent-ils, a la capacité d'investir en recherche, en innovation et en développement :

- pour réduire l'empreinte écologique des projets miniers par l'utilisation de technologies performantes;

- pour réduire ou réutiliser les déchets miniers à d'autres fins, car une mine dont tous les résidus seraient réutilisables serait une innovation marquante pour le secteur minier québécois et mondial;
- pour utiliser l'énergie géothermique produite par les mines abandonnées pour chauffer des bâtiments;
- pour réhabiliter les sites orphelins de manière utile pour la communauté;
- ou pour créer une industrie de recyclage des métaux.

En guise de conclusion : Des attentes élevées pour un nouveau dialogue et de nouvelles pratiques

Les citoyens rencontrés lors de la Conversation publique de l'Institut du Nouveau Monde sur l'avenir minier du Québec ont exprimé des attentes et des exigences élevées pour que s'établissent un nouveau dialogue et de nouvelles pratiques dans le développement minier au Québec. C'est à ce prix inévitable que nous pourrions construire ensemble une nouvelle vision partagée du secteur minier, qui permette que se poursuive son développement d'une façon la plus harmonieuse possible.

Pour ce faire, plusieurs ont dit estimer que la Conversation publique sur l'avenir minier était tout sauf une fin, mais plutôt clairement **le début** de ce nouveau dialogue. Pour bien camper leur conviction profonde de la nécessité absolue de poursuivre rapidement et concrètement sur cette lancée, pour en tirer d'autres fruits concrets profitables tant aux communautés qu'aux décideurs gouvernementaux et à ceux de l'industrie, les citoyens ont identifié eux-mêmes des pistes d'action et de suivi essentielles :

- une **diffusion** la plus étendue du présent bilan, tant dans l'appareil politique et gouvernemental que chez les décideurs et les acteurs de l'industrie, diffusion à laquelle le gouvernement et l'industrie minière devraient s'engager et y consacrer les ressources nécessaires, combinées avec un soutien externe qui assure que le point de vue des citoyens soit bien compris;
- un chantier national de réflexion, impliquant les parties prenantes, pour définir concrètement des **mécanismes de détermination de l'acceptabilité ou de la non-acceptabilité sociale de projets de développement**, qu'ils soient issus du secteur minier ou de tout autre secteur de développement, fondés sur **une consultation préalable, le plus en amont possible, des citoyens concernés**, et sur la **transparence de l'industrie et l'accès à l'information**. Ces mécanismes devraient prévoir un cadre contraignant, afin d'éliminer le plus possible les tensions que le Québec a connues dans les dernières années, alors que des personnes et des collectivités ont eu la perception aigüe et dommageable qu'ils étaient dépouillés de leurs droits et d'une partie de ce qu'ils avaient mis des années à construire et à protéger comme patrimoine;
- une réflexion exhaustive pour déterminer **les meilleurs moyens de maximiser les retombées positives du développement minier** au Québec, notamment par des **prises de participation** de l'État dans l'industrie et la **transformation secondaire et tertiaire, au Québec, du minéral**. Cette réflexion devrait être informée par des études indépendantes touchant les questions de **l'équilibre des avantages et des coûts des projets** miniers locaux et du secteur minier en général, ainsi que par la révision objective du régime actuel de **redevances minières**;
- la prise en compte et le développement de **solutions novatrices touchant les préoccupations d'ordre social et environnemental** qui ont mobilisé les citoyens des régions touchées, concernant la santé, la qualité de la vie, les infrastructures et le navettage, le tout dans une optique très affirmée de planification et d'organisation dans le contexte d'un boom minier, mais au moins autant, sinon plus, dans la **planification prévoyante et circonspecte de l'après-boom et de l'inter-boom**, comme l'ont beaucoup souligné particulièrement les régions du Québec qui ont connu tant le côté brillant de la médaille que son revers qui déçoit.

- enfin, peu touchée par la Conversation publique pour les raisons expliquées à ce bilan, la poursuite d'une Conversation publique sur l'avenir minier du Québec qui implique pleinement les **Premières Nations et les Inuits**, qui peuvent, sous certains aspects, servir d'inspiration ainsi que d'exemple de concertation réussie entre les citoyens, le gouvernement et l'industrie minière.

TROISIÈME PARTIE : LES ANNEXES

Ces documents sont disponibles en français sur le site web de l'INM : inm.qc.ca/avenir-minier

La documentation initiale

Le rapport des échanges dans la plateforme de discussion en ligne

Le rapport de presse

Le rapport d'évaluation des activités par les participants

La lettre d'entente entre l'Institut du Nouveau Monde et le regroupement Minalliance

Les vidéos disponibles en ligne



630, rue Sherbrooke Ouest – Bureau 1030
Montréal (Québec) H3A 1E4
Téléphone : 514 934-5999
Numéro sans frais : 1 877 934-5999
Télécopieur : 514 934-6330
Courriel : inm@inm.qc.ca
www.inm.qc.ca/avenir-minier